

# La résidence du président et les origines du génocide

LES LIEUX DU GÉNOCIDE 115 La piste des extrémistes hutu est privilégiée pour expliquer l'assassinat d'Habyarimana

KIGALI - envoyé spécial

Propre et soigné, comme un jardin rwandais. Dans l'ancienne résidence du président Juvénal Habyarimana, les haies sont taillées avec une précision chirurgicale; aucune feuille ne jonche le sol des allées qui mènent à la piscine et au court de tennis. Près d'un ficus séculaire, un portail donne accès à un terrain légèrement en pente ceinturé par un mur. C'est là que gisent des débris de l'avion dans lequel Juvénal Habyarimana a trouvé la mort, dans la soirée du 6 avril 1994. Certaines pièces de son Falcon 50, frappé par un missile sol-air alors qu'il était à l'approche de l'aéroport de Kigali, sont tombées au sein même de sa résidence. Elles y sont toujours. Vingt-cinq ans après, entre un pneu du train d'atterrissage et un morceau de l'empennage, se promènent une dizaine de grues couronnées.

L'avion immatriculé 9XR-NN, dans lequel avait aussi pris place Cyprien Ntaryamira, le président du Burundi, était piloté par un équipage français. Il n'y a eu aucun survivant et, un quart de siècle plus tard, les questions que l'on se posait au soir de l'attaque restent sans réponse. Qui a tiré sur l'avion transportant le président hutu, alors qu'il revenait de Tanzanie après avoir signé un accord avec les rebelles tutsi du Front patriotique rwandais (FPR), contre l'avis des extrémistes hutu? Qui a commandité cet assassinat qui a déclenché un génocide où, selon l'ONU, 800 000 personnes, en majorité tutsi, ont été tuées? Où sont les boîtes noires de l'appareil?

Sur fond de débat quant au rôle de la France pendant le génocide, l'affaire de l'avion du président Habyarimana a miné les relations diplomatiques entre Paris et Kigali. Devant les tribunaux et dans les esprits, deux théories s'affrontent: l'une évoque la responsabilité du FPR, l'autre celle des extrémistes hutu. Les premiers auraient tiré sur l'avion présidentiel pour relancer une guerre civile et s'emparer du pouvoir, les seconds dans le but d'accuser faussement leurs ennemis d'avoir tué leur président, afin de justifier leur extermination méthodique.

Saisie en 1998 après la plainte des familles des membres de

l'équipage, la justice française a pris son temps. Fin décembre 2018, elle a rendu un ordonnance de non-lieu, «en l'absence de charges suffisantes», écartant ainsi la perspective d'un procès. Les juges ont suivi les réquisitions du parquet de Paris et décidé l'abandon des poursuites contre neuf proches de Paul Kagame, dirigeant du FPR en 1994 et président du Rwanda depuis 2000.

Avant de se prononcer, la justice française s'est orientée successivement vers les deux hypothèses. Jean-Louis Bruguière a d'abord privilégié la théorie d'un attentat commis par un bataillon du FPR depuis la colline de Masaka. Il a

délivré des mandats d'arrêt pour «assassinat en relation avec une entreprise terroriste», notamment contre James Kabarebe, influent ministre de la défense jusqu'en 2018 et aujourd'hui conseiller spécial de Paul Kagame.

«Deux coups, assez rapprochés» Les juges Marc Trévidic et Nathalie Poux, qui ont succédé à Jean-Louis Bruguière, ont enquêté à Kigali, contrairement à leur prédécesseur. En septembre 2010, ils sont partis accompagnés d'experts en armes, balistique, aéronautique, explosifs, acoustique...

Leur enquête a permis de situer la position de l'avion au moment

de l'impact du missile – un seul des deux projectiles a atteint sa cible –, mais aussi de réaliser des relevés topographiques des différentes scènes d'investigation. «L'étude exhaustive, portant sur 53 systèmes d'armes antiaériens, nous a permis de retenir avec une très forte probabilité l'utilisation de missiles sol-air SA-16», écrivent-ils. Selon le rapport, le missile à guidage infrarouge a percuté le réservoir gauche de l'avion alors qu'il était à une altitude de 1646 mètres, avec une marge d'erreur de 40 mètres.

C'est la localisation du tir des SA-16 qui permet de privilégier la piste des extrémistes hutu. Pour déterminer d'où ont été lancés les

missiles, les juges se sont appuyés sur des témoignages visuels et auditifs, mais aussi sur une étude de leur trajectoire. «Le faisceau de points de cohérence nous permet de privilégier comme zone de tir la plus probable le site de Kanombe», écrivent-ils, rejetant l'hypothèse d'un tir venu d'un commando basé sur la colline de Masaka.

En avril 1994, Kanombe était occupé par des unités d'élite des Forces armées rwandaises (FAR), ennemies jurées du FPR, entraînées par des soldats français. Grégoire de Saint-Quentin, officier français présent au camp comme instructeur, a dit avoir entendu «les deux départs de coups assez rap-

«LES ÉQUIPES AYANT LE NIVEAU POUR CE DOUBLE TIR DE MISSILE, DE NUIT, N'ÉTAIENT DISPONIBLES QU'EN EUROPE DE L'EST À CETTE ÉPOQUE»

GUILLAUME ANCEL  
auteur de «Rwanda,  
la fin du silence»

prochés à une distance de 500 à 1000 mètres... C'était suffisamment proche pour que je croie qu'on attaquait le camp».

Une note de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), révélée en février par Mediapart et Radio France, a été rédigée en septembre 1994, deux mois après la fin du génocide. Elle désigne deux «extrémistes hutu» – les colonels Théoneste Bagosora, ex-directeur du cabinet du ministre de la défense, et Laurent Serubuga, ex-chef d'état-major des FAR – comme les «principaux commanditaires» de l'attaque.

«Leur mise à la retraite, prononcée en 1992 par le président Habyarimana, a été à l'origine d'un lourd ressentiment et d'un rapprochement auprès d'Agathe Habyarimana, veuve du président et considérée souvent comme l'un des principaux cerveaux de la tendance radicale du régime», peut-on lire dans cette note. Philippe Meilhac, avocat d'Agathe Habyarimana, qui vit toujours en France, la juge «anachronique et sans valeur».

Théoneste Bagosora, en tant qu'architecte du génocide, a été condamné à trente-cinq ans d'emprisonnement par le Tribunal pénal international pour le Rwanda et purge sa peine au Mali. Quant à Laurent Serubuga, il réside en France, où la justice a refusé qu'il soit extradé vers le Rwanda.

## Piste 28

Qui a appuyé sur la détente pour propulser les SA-16? «La mise en œuvre de ce matériel nécessite une préparation et un entraînement sérieux», écrivent les juges dans leur rapport. «Des équipes ayant le niveau d'entraînement nécessaire pour effectuer un tir double la nuit n'étaient disponibles qu'en Europe de l'Est à cette époque, explique Guillaume Ancel, ancien lieutenant-colonel et auteur de *Rwanda, la fin du silence* (Les Belles Lettres, 2018). Après la chute du mur de Berlin, de telles unités pouvaient être recrutées assez facilement dans l'ancien bloc soviétique.» Où sont ces hommes désormais? «Dans une opération de cette envergure, il ne faut laisser aucune trace et aucun témoin, répond une source militaire. Il est très probable que le commando qui a tiré sur l'avion présidentiel a ensuite été exécuté.»

A quelques centaines de mètres de la piste de l'aéroport de Kigali, le site militaire de Kanombe est aujourd'hui partiellement occupé par un hôpital. De l'autre côté de la route se succèdent des restaurants, des pharmacies, une boutique de microfinance... Au-dessus de l'ancienne résidence présidentielle, des avions de ligne en approche de la piste 28 passent toujours à quelques centaines de mètres de hauteur. Leurs réacteurs troublent la quiétude du jardin. Depuis 2007, l'imposante bâtisse blanche renferme un musée. ■

PIERRE LEPIDI

Prochain article L'école technique officielle de Kigali



ANSEL - Banque Transatlantique - FCS Paris 2018 1837

## LES DATES

### 6 AVRIL 1994

L'avion du président Habyarimana est abattu vers 20 h 30. Des barrages sont installés et les massacres commencent.

### 7 AVRIL

Les opposants sont éliminés, dont la première ministre Agathe Uwilingiyimana.

### 8 AVRIL

A l'ambassade de France est constitué le gouvernement intérimaire. Théodore Sindikubabo est président, Jean Kambanda premier ministre.

### 4 JUILLET

Le Front patriotique rwandais, dirigé par Paul Kagame, libère Kigali. En trois mois, le génocide des Tutsi a fait 800 000 morts, selon l'ONU.